



diffamation de l'enquêtrice des services sociaux

Par **alinette**, le **26/12/2010** à **13:08**

Bonjour, je voudrais juste savoir s'il m'est possible de porter plainte contre des propos qui figurent sur le relevé de l'enquête sociale concernant mon fils (en vue de l'obtention de la garde de sa fille) , et qui sont graves et orientés , entre autre " relation ambiguë" avec sa fille" ou "dangereux pour sa fille", de la part d'une enquêtrice qui accorde tous les crédits moraux à la mère de sa fille... Si c'est possible, à quel organisme envoyer la plainte ? Je suis dans les Vosges, à Remiremont. Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **26/12/2010** à **13:25**

La première chose à faire est de voir avec votre avocat qui peut se prononcer en lisant le rapport

Une plainte infondée se retournerait contre vous et il faut relever un à un les points litigieux devant le JAF, lors de l'audience, avec une argumentation solide

Par **lamiss88**, le **17/03/2011** à **18:19**

je vis la même chose et dans le même département regroupons nous si vous voulez donnez moi votre adresse mail et je vous contacte!! J'ai fait des recherches et le mieux et porter plainte en diffamation contre la personne , je prepare d'ailleurs une pétition